



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0105

ECOLE CONDORCET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES
PARENTS D'ELEVE DE L'ECOLE
CONDORCET**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Considérant la démarche de l'association des parents d'élèves de l'école Condorcet qui a souhaité bénéficier de locaux communaux pour l'organisation de sa vente au déballage ;

Considérant que la Ville met à disposition, à titre gracieux, des locaux scolaires au profit d'associations afin de leur permettre d'exercer leurs activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1^{er} : De signer une convention avec l'association des parents d'élèves de l'école Condorcet ayant son siège social au 226 rue de la Latte à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de la salle de sport, des deux cours de récréation ainsi que des sanitaires de l'école élémentaire Condorcet sise 226 rue de la Latte à Tourcoing (59200) pour l'organisation de sa vente au déballage.

Cette mise à disposition est accordée à titre gracieux pour la journée du samedi 25 avril 2026 de 7h00 à 17h00.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

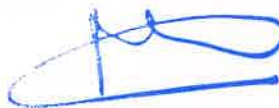
ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé réception en Préfecture le :

Publiée sur le site Internet de la Ville le :



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_0105

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/04/2026

Objet : Décisions de mise à disposition à titre précaire et révicable de l'école Condorcet

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/04/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_0105.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260424-DAJI_D2026_0105-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2026

